

ARRETE

LR/CM/AG/2025/ 502

Interdiction de stationnement
Parking Chevet St Pierre

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9
juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de
l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020,
nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de
Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du salon du chocolat
organisé par l'association « Comité des Fêtes », il
est nécessaire d'interdire le stationnement sur 4
places, sur le parking du Chevet St Pierre du **lundi**
27 octobre 2025, 9h au lundi 3 novembre 2025, 9h,

ARRETONS

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant, sur 4 places sur le parking
du Chevet St Pierre **du lundi 27 octobre 2025, 9h au lundi 3 novembre 2025, 9h.**

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les
véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des
propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de
deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemer cier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours
citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Gendarmerie de SENLIS

Senlis le :

26 SEP. 2025

Publié sur le site internet de la collectivité le : 02 OCT. 2025



Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services

